



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 22598 / MEE / DGEE / BRH / PRH1

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 15 mai 2017

Le Directeur général

Affaire suivie par :
PRH1 (40 470 582)

à

Mesdames et Messieurs les conseillers pédagogiques
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Appel à candidature pour deux (2) postes de CPAIEN à pourvoir en circonscription pédagogique

P. J. : Fiche de poste

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que deux (2) postes de CPAIEN sont vacants à la rentrée scolaire 2017-2018 comme suit :

- Un (1) poste à la circonscription pédagogique de **Papeete**,
- Un (1) poste à la circonscription pédagogique de **Mahina, Hitiaa O Te Ra et Arue**.

I. Les modalités pour l'appel à candidature

Seules les candidat(e)s exerçant en qualité de CPAIEN en circonscription, titulaires d'un CAFIMF ou CAFIPEMF seront recevables.

Les CPAIEN intéressés doivent adresser une lettre de motivation sur papier libre, équivalant à une candidature, par la voie hiérarchique, au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré (Fax : 40.47.05.90 ou par mail : brh1@education.pf) de la DGEE.

Date limite de dépôt des demandes : Le vendredi 26 mai 2017

Date des entretiens : Le vendredi 02 juin 2017 à la DGEE

(Les candidats des archipels passeront l'entretien par «Skype» à l'adresse suivante : **dgeepolynesie**)

Le respect des dates est absolu afin de pouvoir mener à bien les opérations du mouvement dans les délais impartis.

II. Les modalités de recrutement

Les personnels intéressés seront évalués sur leurs connaissances des fonctions confiées aux CPAIEN en circonscription, et sur la spécificité des circonscriptions pour lequel le recrutement s'effectue.

Les candidats seront convoqués devant une commission présidée par le directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et l'Inspectrice de l'éducation nationale adjointe.

L'entretien se déroulera avec les membres du jury d'une durée de 30 minutes qui permettra d'apprécier les connaissances du candidat aux fonctions de CPAIEN exerçant en circonscription.

Copies :

MEE 1
DGEE/PRH1 1

Pour la Ministre et par délégation,
Le chef du département de l'action
pédagogique et éducative

Martine MILLIAT

Pour la Ministre et par délégation



Thierry DELMAS